

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3611

28 novembre 2014

SOMMAIRE

Actavis WC 2 S.à r.l	my épicerie s.à r.l	173285
Aigle Noir S.à r.l	Nido London S.à r.l	173287
Aluminium Europe S.A173290	Nido Notting Hill S.à r.l	173288
Amami Holding S.A173290	Praxis Global Investments S.à r.l	173295
AM Mining173290	Prosperinvest Holding S.A	173288
Antidote S.à r.l	Red Diamond Holdings S.à r.l	173288
Antilope S.ASPF	Remich Holding III, S.à r.l	173305
Antilope S.ASPF	Renoir Holding SA	173286
Arle Luxco 2 S.à r.l	Rutherford S.A	173289
Arle Luxco S.A173289	Santiago Properties S.A	173282
Arlésienne S.A173328	SF (Lux) SICAV 2	173282
Atlantico Finantial Group S.à r.l173291	Shin Kawa S.à r.l	173282
Auburn Properties S.à r.l	Signina Capital	173282
b-to-v Partners S.à r.l173285	SJC Capital Holdings S.à r.l	173283
Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à	Solicom S.A	173283
r.l	Sudinvestments S.A	173283
Harmon Europe Holding S.à r.l173328	Taina S.A	173310
Hubbell Holdco Luxembourg S.à r.l 173328	Telemarket S.A	17328 4
LSREF2 RE Investments S.à r.l	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l	17328 4
Lusolux Travaux S.à.r.l	Tricatel S.à r.l	17328 4
Luxflat S.A	Veran S.P.F	173325
Malerfachbetrieb Reiner Böwen S.à r.l 173287	Xacat Investments	173285
Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l 173286		



Shin Kawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 104.832.960,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.734.

Il est à noter que la nouvelle adresse du Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, PricewaterHouseCoopers, à compter du 20 octobre 2014, est la suivante:

- 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Strietze

Gérant

Référence de publication: 2014171021/14.

(140195309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Santiago Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 90.683.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société SANTIAGO PROPERTIES SA, qui a été tenue à Luxembourg en date du 8 septembre 2014 que:

- 1. Madame Josée LUDOVISSY, conseil économique, demeurant à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.D. Charlotte, Madame Denise MULLER, demeurant à L-5899 Syren, 1, place de l'Eglise, Madame Andrée WANDREY, demeurant à L-7320 Steinsel, 38, rue de la Forêt sont nommées administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.
- 2. Monsieur Michel MULLER, employé privé, demeurant à L-7320 Steinsel, 38, rue de la Forêt est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 2 novembre 2014.

Pour Extrait Conforme Josée LUDOVISSY

Référence de publication: 2014171022/19.

(140195389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SF (Lux) SICAV 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / André Guillaume

Director / Director

Référence de publication: 2014171024/13.

(140195048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Signina Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 149.909.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014171027/10.

(140195013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

SJC Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.100.

Il est à noter que le nom de Monsieur Stephen James, gérant de classe A de SJC Capital Holdings S.à r.l. est Stephen James (prénoms) Czech (nom).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

SJC Capital Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014171029/13.

(140195453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Solicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 100.219.

Extrait des procès-verbaux des Assemblées Générales tenues les 10 janvier 2012 et 17 décembre 2012 au siège social

Dépôt rectificatif au dépôt n° L130091643

Résolutions

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- M. Gommaar TIMMERMANS demeurant professionnellement au 9, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges;
- Mme Karin DE CLOE demeurant professionnellement au 9, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges;
- M. Jozef TIMMERMANS demeurant professionnellement au 9, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

Leurs mandats s'achèveront lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

- AFC Benelux S.àr.I. (RC B60.162) avec siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du délégué à la gestion journalière:

- M. Gommaar TIMMERMANS demeurant professionnellement au 9, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges;

Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014171030/24.

(140195447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Sudinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.793.

Les comptes annuels au 30/11/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014171031/9.

(140195314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.



Tricatel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 181.797.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société, en date du 04 novembre 2014:

- Suppression de la catégorie des gérants de Madame Catherine Zoller, Monsieur Xavier Clergerie et Monsieur Bertrand Foäche;
- Modification des pouvoirs de signatures statutaires: la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant;
- Constatation du changement d'adresse du gérant et associé, Monsieur Bertrand Foäche, qui demeure désormais au 6 rue de Solferino, F-75007 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014171035/16.

(140195036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Telemarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.992.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 Novembre 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014:

- Monsieur Giorgio CORBELLI, chef d'entreprise, demeurant Via Pilastroni, 25, I-25125 Brescia, Italie;
- Monsieur Roberto FERREMI, employé, demeurant à Brescia, Via Pilastroni 27, I-25125 Brescia, Italie;
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171036/23.

(140195434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.171.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2014, il convient de modifier l'adresse de l'associé Tiger Holding Four Parent S.à r.l.

La nouvelle adresse de cet associé est, avec effet au 15 juillet 2014:

1 rue de la Poudrerie à L-3364 Leudelange.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014171038/15.

(140195045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.



Xacat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.148.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171042/16.

(140195019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

b-to-v Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.948.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxemburg, den 27. Oktober 2014.

Für die b-to-v Partners S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014171044/14.

(140195681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

my épicerie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7370 Lorentzweiler, 9, rue Saint Laurent.

R.C.S. Luxembourg B 178.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2014171046/11.

(140196157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Actavis WC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.883.

Le 1 ^{er} août 2014, Actavis WC 1 S.à r.l., l'associé unique de la Société a transféré son siège social à l'adresse suivante: 6, rue Jean Monnet

L-2180 Luxembourg

Grand-Duché du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Actavis WC 2 S.à r.l. Fabrice Rota Gérant B

Référence de publication: 2014171049/16.

(140196183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Aigle Noir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6474 Echternach, 1, Nonnesees.

R.C.S. Luxembourg B 158.284.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014171052/14.

(140195980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Renoir Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 82.373.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20.05.2013

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié profession-nellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOIR HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014171016/22.

(140195167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Gores Malibu Holdings (Luxembourg) S.à r.l.).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014170968/11.

(140195137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.



Malerfachbetrieb Reiner Böwen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 20, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.801.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 03 novembre 2014

Décision

1 ère et unique Résolution

Madame Heike Böwen, demeurant à D- 54675 Körperich, 20a, Gaytalstr., cède ses 27 parts sociales à Monsieur Reiner Böwen, demeurant à D-54675 Körperich, 20a, Gaytalstr..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170967/14.

(140195124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

LSREF2 RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.734.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014170961/10.

(140195126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Luxflat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 181.949.

Extract of the Minutes of the Meeting of the Board of Directors held on October 21,2014

1 st resolution:

Pursuant to the provisions of the Law of July 28, 2014, the Board of Directors decided to appoint as the Company's depositary, FASCOLUX S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), with registered seat at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B168.121.

Suit la traduction française

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 octobre 2014

1 ère résolution:

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 juillet 2014, le Conseil d'Administration a décidé de nommer comme dépositaire de la Société, FASCOLUX SA., une société anonyme, avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168.121.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXFLAT S.A.

Référence de publication: 2014170964/20.

(140195222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Nido London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014170985/14.

(140195070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Nido Notting Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014170986/14.

(140195472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Prosperinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.205.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSPERINVEST HOLDING SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014171011/11.

(140195284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Red Diamond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.475.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 22 avril 2014

- 1. Monsieur Jeff LUPINACCI, administrateur de sociétés, né dans le New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) le 21 juillet 1969, demeurant professionnellement au 1450, Broadway, NY 10018 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 22 avril 2014.
- 2. Monsieur Seth HOROWITZ, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 16 septembre 1976, demeurant professionnellement au 1450, Broadway, NY 10018 New York (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 22 avril 2014.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Red Diamond Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014171014/19.

(140195265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.



Rutherford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014171018/13.

(140195481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Arle Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.686.

Veuillez prendre note du changement de nom de l'administrateur suivant:

Madame Joanna Alwen HARKUS est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, 3 ème étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARLE LUXCO S.A.

Jacob Mudde

Administrateur A

Référence de publication: 2014171060/14.

(140195707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Arle Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.688.

Veuillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen HARKUS est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, 3 ème étage, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARLE LUXCO 2 S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2014171061/15.

(140195704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Auburn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.194.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 Septembre 2014. AUBURN PROPERTIES S.à r.l. Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2014171063/14.

(140195963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

EXTRAIT

Les soussignés, Maître Philippe Morales et Maître Cécile Hestin, avocats, demeurant tous deux au 22 avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg ainsi que Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, démissionnent avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois ALUMINIUM EUROPE S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 89 021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Philippe Morales / Cécile Hestin / Roland De Cillia.

Référence de publication: 2014171077/15.

(140196022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

AM Mining, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12c, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.760.

Le Conseil d'administration du 15 septembre 2014 a coopté Monsieur Taral DESAI, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Andrey AFANASIEV, administrateur démissionnaire. Monsieur Tarai DESAI achèvera le mandat de Monsieur Andrey AFANASIEV, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

Cette cooptation était sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171079/14.

(140195783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Amami Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3-5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 61.937.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 octobre 2014 que:

- Le siège de la société a été transféré du 3 rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg au 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg;
- Le siège du Commissaire aux comptes ATCONSULTING S.à.r.l. a été mise à jour à l'adresse 3-5 rue du Fossé L-1536 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171080/14.

(140195912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Antidote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5823 Fentange, 15, op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 153.985.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014171083/14.

(140195841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Antilope S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 54.848.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014171084/14.

(140195836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Antilope S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 54.848.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014171085/14.

(140195837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Atlantico Finantial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.850.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.718.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of August.

Before us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

1. AMAZONAS S.à r.l., a Société à Responsabilité Limitée incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 158.690,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., a Société à Responsabilité Limitée incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register under number B 158.644,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- II. The appearing persons are the actual shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.718, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated January 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 5, 2011 under number 913. The articles of incorporation have not been amended since.
- III. The Company's share capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000) represented by one thousand (1,000) shares, all with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.00) each.
 - IV. The agenda of the meeting is the following:
- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 44,750,000 (forty-four million seven hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euros) to EUR 44,850,000 (forty-four million eight hundred and fifty thousand euros) by the issue of 447,500 (four hundred and forty-seven thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each.
- 2.- Subscription, intervention and payment of all the new shares by GLOBAL ATLANTICO S.à r.l. by contribution in kind of shares from Atlântico Europa SPGPS S.A.
 - 3.- Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.
 - V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to increase the issued share capital by EUR 44,750,000 (forty-four million seven hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euros) to EUR 44,850,000 (forty-four million eight hundred and fifty thousand euros) by the issue of 447,500 (four hundred and forty-seven thousand five hundred) new shares having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in Portugal.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new shares by GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., that is to say:

GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., prenamed, for all the 447,500 (four hundred and forty-seven thousand five hundred) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforenamed:

GLOBAL ATLANTICO S.à r.l. who declares to subscribe to the 447,500 (four hundred and forty-seven thousand five hundred) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

44,750,000 (forty-four million seven hundred and fifty thousand) shares of a par value of EUR 1.00 (one euro) each, representing 89,5% of the share capital of a Portugal company named "Atlântico Europa SPGPS S.A.", with registered office at Avenida da Liberdade, 259, 1250-143 Lisboa, Portugal, incorporated with a share capital of EUR 50,000,000 (fifty million euros) divided into 50,000,000 (fifty million) shares of a par value of EUR 1.00 (one euro) each, remunerated by issue of 447,500 (four hundred and forty-seven thousand five hundred) new shares in Atlantico Finantial Group S.à r.l..

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 44,750,000 (forty-four million seven hundred and fifty thousand euros).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 44,750,000 (forty-four million seven hundred and fifty thousand euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by the Extraordinary General Meeting held in front of the undersigned notary dated August 5 th, 2014 of the concerned company and by a declaration issued by the managing director of Atlântico Europa SPGPS S.A. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.



Effective implementation of the contribution

GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., contributor prenamed here represented as stated here above, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to it;
- it is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares legally and conventionally freely transferable;
 - it has been checked that these shares are owned by itself;
- all formalities shall be carried out in Portugal in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

A statement of contribution value by which the managers acknowledge having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarly legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at EUR 44,850,000 (forty-four million eight hundred and fifty thousand euros) represented by 448,500 (four hundred and forty-eight thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each. The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with this operation, have been estimated at about seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original

deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Par-devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. AMAZONAS S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.690,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé; et

2. GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.644,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



- II. Les personnes comparantes sont les associés existants de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.718, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 5 mai 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été changés depuis.
- III. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par mille (1.000) Parts Sociales, d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 44.750.000 (quarante-quatre millions sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 44.850.000 (quarante-quatre millions huit cent cinquante mille euros) par l'émission de 447.500 (quatre cent quarante-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune.
- 2.- Souscription, intervention et libération de toutes les parts sociales nouvelles par Global Atlantico S.à r.l. par apport en nature d'actions de Atlântico Europa SPGPS S.A.
 - 3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.
 - V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 44.750.000 (quarante-quatre millions sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 44.850.000 (quarante-quatre millions huit cent cinquante mille euros) par l'émission de 447.500 (quatre cent quarante-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, le tout intégralement payé par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social au Portugal.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., à savoir:

GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., prédésignée, pour l'intégralité des 447.500 (quatre cent quarante-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite:

GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., laquelle a déclaré souscrire les 447.500 (quatre cent quarante-sept mille et cinq cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

44.750.000 (quarante-quatre millions sept cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, de "Atlântico Europa SPGPS S.A.", une société régie par les lois du Portugal, avec siège social à Avenida da Liberdade, 259, 1250-143 Lisboa, représentant 89.5 % du capital social de cette dernière, estimé à EUR 50.000.000 (cinquante millions euros) divisé en 50.000.000 (cinquante millions) d'actions; par l'émission de 447.500 (quatre cent quarante-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles de ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l..

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 44.750.000 (quarante-quatre millions sept cent cinquante mille euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 44.750.000 (quarante-quatre millions sept cent cinquante mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par l'acte d'assemblée extraordinaire tenu devant le notaire instrumentant le 5 août 2014 de la société concernée et une déclaration émise par le président du directoire de Atlântico Europa SPGPS S.A. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

GLOBAL ATLANTICO S.à r.l., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de Atlântico Europa SPGPS S.A. sont entièrement libérées;
- qu'elles sont sous forme nominative;



- qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles;
 - Il a été vérifié que ces actions lui appartiennent;
- que toutes formalités seront réalisées au Portugal, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Un certificat d'évaluation des gérants reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à EUR 44.850.000 (quarante-quatre millions huit cent cinquante mille euros), représenté par 448.500 (quatre cent quarante-huit mille et cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette opération, s'élève à sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2014. Relation: LAC/2014/37513. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171096/216.

(140195797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Praxis Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.503.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Athina M. Kyriakou, resident of Greece, Kifissias 10-12, 151 25 Maroussi, here represented by Marion Finzi, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 9 October 2014;

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):



1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Praxis Global Investments S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
- 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.2); or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.3 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;



3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.4 All Shares have equal rights.
 - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable, subject to any arrangements under a shareholder's agreement the Company and the Shareholder(s) may have entered into from time to time.
 - 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder and subject to the provisions of these Articles:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- 8.2 In case of plurality of Managers, the board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers") of the Company is composed of one (1) or more class A managers (the "A Managers") and one (1) or more class B managers (the "B Managers").
- 8.3 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company by their signature:
 - 10.1 any one A Manager and any one B Manager acting jointly;
 - 10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.



12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented, and provided that at least one (1) B Manager is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority and a positive vote of at least one (1) B Manager.
- 12.5 A Manager or the Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through telephone conference, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 Minutes of Board Meetings shall be signed by and extracts of the minutes of Board Meetings may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company other than by unanimous vote of all Shareholders of the Company.
- 13.4 Any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office) or to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators, subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a unanimous vote of all Shareholders of the Company.
 - 13.5 The following matters require the prior unanimous consent of all Shareholders of the Company:
- 13.5.1 the creation or issue, whether in single or in series of related transactions of any (i) bonds (including convertible bonds) (ii) options or (ii) other securities or instruments;
- 13.5.2 the obtaining of facilities from a third party lender (which shall exclude, for the avoidance of doubt any affiliate of the Shareholder);
- 13.5.3 the creation of any encumbrance over any shares held directly or indirectly by the Company in any of its subsidiaries or material assets of the Company;
- 13.5.4 the carrying out of any change to the corporate form or any corporate reorganization of the Company (including a merger, acquisition, spinoff or liquidation);
 - 13.5.5 the formation or acquisition of any subsidiary by the Company;
 - 13.5.6 the sale or by any other way disposal of any Company assets;
- 13.5.7 any substantial change to the nature of the business of the Company as result of the sale, assignment, transfer or other disposal of shares of the Company;
 - 13.5.8 the entry by the Company into any (i) partnership, (ii) joint venture or (iii) other profit sharing agreement;
- 13.5.9 any proposal relating to the winding up or liquidation of the Company or any of its respective assets and/or appointment of liquidators;
 - 13.5.10 the appointment and removal of the auditor, if any.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening



requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13 **8**

- 13.8.1 If the Company has not more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.
- **14. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December of the following year (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;

The capital has been subscribed as follows:

- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

Snares:	
Athina M. Kyriakou	12,500 Share
Total:	12.500 Share



All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

- 1) The following are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
- Mr. Erik-Johan Cornelis Schoop, born in Amsterdam, The Netherlands, on 07.06.1970, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, 4 th Floor L-2540 Luxembourg as A Manager;
- Mrs. Kaliroi Thouas, born in Foligno (PG) Italy, on 21.06.1971 professionally residing at 15, rue Edward Steichen, 4 th Floor L-2540 Luxembourg, as A Manager; and
- Mr. Antero Baldaia, born in Porto, Portugal, on 20.09.1970, professionally residing at 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, United Kingdom, as B Manager.
 - 2) The Company shall have its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Athina M. Kyriakou, résidant en Grèce, Kifissias 10-12, 151 25 Maroussi, représentée par Marion Finzi, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée:

1. Forme et dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Praxis Global Investments S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au sein de la même municipalité par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.2), ou
- 2.2.2 à tout autre endroit dans le Grand-Duché du Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") tenue conformément aux dispositions de ces Statuts, en ce compris l'article 13.4, et les lois du Grand-Duché du Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social de la Société peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.



- 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 3. Objet. Les objets de la Société sont:
- 3.1 d'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, obligations non garanties, debenture stocks, obligations, ou tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre bien de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissements, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;
- 3.2 de poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou supporter des dettes de toute personne poursuivant une activité commerciale;
- 3.3 d'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Conseil de Gérance considère comme étant adaptée et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;
- 3.4 d'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Conseil de Gérance considère comme étant adaptée, y compris par l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qui grèvent ou non tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir une participation dans, unifier, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tout employé de la Société;
- 3.6 de s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou de caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou tout organe social dans laquelle une Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associée avec la Société dans toute activité commerciale ou entreprise), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens ou capital social non libéré (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclut toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemniser ou garder indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement responsable, de l'endettement ou des obligations financières de toute autre personne;
- 3.7 d'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus ou en lien avec celui-ci;
- 3.8 de vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des entreprises de la Société, pour une contrepartie que le Conseil de Gérance considère appropriée, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets similaires (en tout ou partie) à ceux de la Société; de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou via des fiduciaires, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Conseil de Gérance accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;
- A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans une transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans avoir obtenu d'autorisation requise en vertu de la Loi Luxembourgeoise.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (1.- €) (les "Parts Sociales"). Dans ces Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales et "Associé" sera définit en conséquence.
- 5.2 Il peut être établi un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation de ce Compte de Prime d'Emission seront prises par les Gérants sous réserve de la Loi de 1915 et les Statuts.



- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin, d'allouer tout montant apporté à l'apporteur.
 - 5.4 Toutes les Parts Sociales confèrent des droits égaux.
 - 5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts sociales.

- 7.1 Dans l'hypothèse d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles, sous réserve de toute disposition prévue dans tout pacte d'associés conclu par la Société et le(s) Associé(s).
 - 7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés et sous réserve des dispositions de ces Statuts:
- 7.2.1 les Parts Sociales ne pourront être transférées autrement que pour raison de décès à des personnes autres que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quart des Parts Sociales acceptent le transfert en assemblée générale;
- 7.2.2 les Parts Sociales ne pourront être transférées pour cause de décès à des personnes autres que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quart des droits appartenant aux survivants acceptent le transfert ou dans les cas prévus à l'article 189 de la Loi de 1915;
- 7.2.3 les Parts Sociales ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une résolution de l' (des) Associé (s) approuvée conformément à la Loi Luxembourgeoise et à ces Statuts.
- 8.2 En cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") de la Société est composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants A") et de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants B").
- 8.3 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par Résolutions des Associés approuvée conformément à la Loi Luxembourgeoise et à ces Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société, à l'exception des matières qui sont réservées aux Associés selon la Loi Luxembourgeois ou les termes de ces Statuts.
- **10. Représentation.** Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou lier la Société par leur signature:
 - 10.1 tout Gérant A et tout Gérant B agissant conjointement;
 - 10.2 toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.
- 11. Agent des gérants. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera ces pouvoirs et responsabilités et rémunération (s'il y en a), la durée de la période de représentation et toute autre condition de cette délégation.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions à toute Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités et exigences de convocation, soit par écrit, soit lors de la Réunion du Conseil de Gérance, en personne ou par le biais d'un représentant autorisé.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter par un autre Gérant (mais par aucune autre personne) pour agir en tant que représentant (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil de Gérance afin d'être présent, délibérer, voter et faire toutes les fonctions attribuées au Gérant pour son compte lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice des quorums requis) au moins deux Gérant soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.



- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés et au moins un Gérant B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à une majorité simple et un vote affirmatif d'au moins un Gérant B.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre équipement de télécommunication étant entendu que toutes les personnes participant à cette réunion doivent pouvoir être entendues et parler les unes avec les autres pendant la durée de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, le Représentant de ce Gérant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signées par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.
- 12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance doivent être signés et les extraits de ces procès-verbaux peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, étant entendu que si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à une majorité des votes exprimés, sans prendre en compte le nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter ses engagements dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés de la Société.
- 13.4 Toute Résolution pour modifier toute disposition des Statuts (en ce compris un changement de Siège Social) et toute Résolution portant sur la dissolution de la Société ou qui détermine les méthodes de liquidation de la Société et/ou qui nomme les liquidateurs devra être approuvée par un vote unanime de tous les Associés de la Société.
 - 13.5 Les décisions suivantes requièrent le consentement unanime préalable de tous les Associés de la Société:
- 13.5.1 la création ou l'émission, en une seule fois ou en plusieurs transactions distinctes, de toutes (i) obligations (en ce inclut des obligations convertibles), (ii) options ou (iii) tout autre titres ou instruments;
 - 13.5.2 l'obtention de crédit à tirage auprès d'un prêteur tiers (excluant toute filiale d'un Associé);
- 13.5.3 la création de tout gage sur les parts sociales détenues directement ou indirectement par la Société dans unes de ces filiales ou actifs de la Société;
- 13.5.4 la décision de modifier la forme sociale ou tout autre réorganisation sociale de la Société (en ce inclut une fusion, acquisition, spin-off ou liquidation);
 - 13.5.5 la création ou l'acquisition d'une filiale de la Société;
 - 13.5.6 la vente ou toute autre forme de disposition des actifs de la Société;
- 13.5.7 tout changement substantiel fait aux activités de la Société suite à une vente, cession, transfert ou toute autre disposition des parts sociales de la Société;
 - 13.5.8 la conclusion par la Société de tout (i) pacte, (ii) accord venture ou (iii) contrat de partage de profit;
- 13.5.9 toute proposition en relation avec la dissolution de la Société ou un de ces actifs et/ou la nomination d'un liquidateur;
 - 13.5.10 la nomination ou révocation de tout auditeur, si existant.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

- 13.8.1 Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés peuvent être approuvées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés sous réserve que chaque Associé reçoivent le texte spécifique des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.
- 13.8.2 La majorité nécessaire à l'adoption de résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquera mutadis mutandis à l'adoption des résolutions écrites des Associés. Excepté lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura



pas de quorum requis pour l'adoption des résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement adoptées dès la réception par la Société des copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièce jointe d'e-mails) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues aux articles 13.8.1 et 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient votés ou non.

14. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, comme mesure transitoire, la première année sociale de la Société commencera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre de l'année suivante (toutes dates étant inclues).

15. Droit de distribution des parts sociales.

- 15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint un dixième du capital social de la Société.
- 15.2 Conformément à la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts, la Société pourra par résolutions des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.
- 15.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'(aux) Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'(les) Associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Si la Société a seulement un Associé, cet Associé peut décider de liquider la Société en assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);
- 17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

 Athina M. Kyriakou
 12.500 Parts Sociales

 Total: 12.500 Parts Sociales
 12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:



- 1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:
- M. Erik-Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays Bas, le 07.06.1970, résidant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, 4 th Floor L-2540 Luxembourg en tant que Gérant A;
- Mme Kaliroi Thouas, né à Foligno (PG) Italie, le 21.06.1971 résidant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, 4 th Floor L-2540 Luxembourg, en tant que Gérant A; et
- M. Antero Baldaia, né à Porto, Portugal, le 20.09.1970, résidant professionnellement à 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, Royaume Uni, en tant que Gérant B.
- 2) Le siège social de la Société sera établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

 $En registr\'e \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., le \ 24 \ octobre \ 2014. \ Relation: \ LAC/2014/49804. \ Reçu \ soixante-quinze \ euros \ (75.-EUR).$

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171470/537.

(140195888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Remich Holding III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 36.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 171.444.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of September. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Remich Holding I S.à r.l., a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 165.479, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Remich Holding III S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 6 th September 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2378 of 25 th September 2012 and registered with the RCS under number B 171.444, represented by Maître Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 19 September 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 10 th December 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 667 of 19 th March 2013.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all four million (4,000,000) shares in issue in the Company and thus may validly take resolutions on the following items.
 - 2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Approval of the repurchase of all four hundred thousand (400,000) outstanding Class J Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Amount divided by the number of Class J Shares, as these terms are defined in the Articles) pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all the Class J Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; acknowledgement of the available reserves of the Company in the amount of eight hundred forty-three thousand six hundred fifty-four Pound Sterling and thirty-three pennies (GBP 843,654.33); approval of the Total Cancellation Amount at eight hundred forty-three thousand six hundred fifty-four



Pound Sterling and thirty-three pennies (GBP 843,654.33) and acknowledgement that the Total Cancellation Amount is not higher than the Available Amount (as this term is defined in the Articles); acceptance of the repurchase of all the Class J Shares by the Sole Shareholder at the Total Cancellation Amount and payment thereof to the Sole Shareholder; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the Sole Shareholder; cancellation of all four hundred thousand (400,000) outstanding Class J Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of four thousand Pound Sterling (GBP 4,000) to an amount of thirty six thousand Pound Sterling (GBP 36,000) and consequential reduction of the legal reserve;

- Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to "Class J" to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at thirty six thousand Pound Sterling (GBP 36,000) divided into four hundred thousand (400,000) Class A Shares,

four hundred thousand (400,000) Class B Shares,

four hundred thousand (400,000) Class C Shares,

four hundred thousand (400,000) Class D Shares,

four hundred thousand (400,000) Class E Shares,

four hundred thousand (400,000) Class F Shares,

four hundred thousand (400,000) Class G Shares,

four hundred thousand (400,000) Class H Shares, and

four hundred thousand (400,000) Class I Shares,

each Share with a nominal value of one Sterling Pence (GBP 0.01) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

- 5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- 5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).
- 5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.
- 5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.
 - 5.5 Any share premium or other available capital reserves of the Company shall be freely distributable."
 - Consequential amendment of article 14.6 to read as follows:
 - " 14.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:
- 14.6.1. an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then
- 14.6.2. an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then
- 14.6.3. an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then
- 14.6.4. an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then
- 14.6.5. an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then



- 14.6.6. an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then
- 14.6.7. an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then
- 14.6.8. an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then
- 14.6.9. an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then14.6.10. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence)"

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase by the Company of all four hundred thousand (400,000) outstanding Class J Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the Articles in order to proceed to the cancellation of all the Class J Shares in issue and hence the liquidation of the entire class J of shares of the Company. The Sole Shareholder acknowledged the available reserves of the Company in the amount of eight hundred forty-three thousand six hundred fifty-four Pound Sterling and thirty-three pennies (GBP 843,654.33).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at eight hundred forty-three thousand six hundred fifty-four Pound Sterling and thirty-three pennies (GBP 843,654.33).

The Sole Shareholder expressly agreed to the repurchase of all Class J Shares at the Total Cancellation Amount and payment thereof to the Sole Shareholder.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all four hundred thousand (400,000) Class J Shares so repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of four thousand Pound Sterling (GBP 4,000)) from forty thousand Pound Sterling (GBP 40,000)) to thirty six thousand Pound Sterling (GBP 36,000) and to reduce the legal reserve accordingly.

The Sole Shareholder resolved to approve the payment of the Cancellation Value per Share.

It is resolved to amend articles 5 and 14.6 of the Articles as set forth in the agenda. There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu

Remich Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.479, dont le siège social est situé 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Remich Holding III S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 6 septembre 2012 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2378 du 25 septembre 2012 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.444, représentée par Maître Jean-Bernard Spinoit, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 septembre 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 10 décembre 2012 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 667 du 19 mars 2013.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des quatre millions (4.000.000) de parts sociales émises dans la Société et peut donc valablement prendre des résolutions sur les points suivants.



2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

- Approbation du rachat de l'ensemble des quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe J émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe J, tels que ces termes sont définis dans les Statuts) en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J émises et donc à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société; approbation des réserves disponibles dans la Société d'un montant de huit cent quarante-trois mille six cent cinquante-quatre Livres Sterling et trente-trois pence (843.654,33 GBP); approbation du Montant Total d'Annulation de huit cent quarante-trois mille six cent cinquante-quatre Livres Sterling et trente-trois pence (843.654,33 GBP) et reconnaissance du fait que le Montant Total d'Annulation n'est pas supérieur au Montant Disponible (tel que ce terme est défini dans les Statuts); acceptation du rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J par l'Associé Unique au Montant Total d'Annulation et paiement de celui-ci à l'Associé Unique; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part sociale à l'Associé Unique; annulation de l'ensemble des quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe J émises ainsi rachetées et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille Livres Sterling (4.000 GBP) pour atteindre un montant de trente-six mille (36.000 GBP) et réduction en conséquence de la réserve légale;
- Modification en conséquence de l'article 5 des Statuts afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis de la Société, et suppression des références à la «Classe J», le cas échéant, afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

```
5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille Livres Sterling (36.000 GBP)
```

```
quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe A, quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe B, quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe C, quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe D, quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe E, quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe F, quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe G, quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe H, et quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe I,
```

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un Sterling Pence (0,01 GBP) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.
- 5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe I).
- 5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.
- 5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.
- 5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
- 5.4.3 À compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.
 - 5.5 Toute prime d'émission et autres réserves de capital disponible de la Société sera librement distribuable.»
 - Modification en conséquence de l'article 14.6 afin qu'il ait la teneur suivante:
 - « 14.6. Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé de la manière suivante:



- 14.6.1 un montant équivalent à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe A en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe A, ensuite
- 14.6.2 un montant équivalent à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe B en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe B, ensuite
- 14.6.3 un montant équivalent à 0,20% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe C en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe C, ensuite
- 14.6.4 un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe D en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe D, ensuite
- 14.6.5 un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe E en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe E, ensuite
- 14.6.6 un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe F en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe F, ensuite
- 14.6.7 un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe G en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs des parts sociales de Classe G au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe G, ensuite
- 14.6.8 un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe H en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs des parts sociales de Classe H au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe H, ensuite
- 14.6.9 un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe I en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe I, ensuite
- 14.6.10 le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe et ce, suivant l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. premièrement les Parts Sociales de Classe I, ensuite, s'il n'existe aucune Part Sociale de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Classe A).»

Après avoir approuvé tout ce qui précède, l'Associé Unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat par la Société de l'ensemble des quatre cent mille (400.000) Parts Sociales de Classe J émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale en vertu des Statuts afin de procéder à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J émises et donc à la liquidation de toute la classe J de parts sociales de la Société. L'Associé Unique a reconnu les réserves disponibles de la Société d'un montant de huit cent quarante-trois mille six cent cinquante-quatre Livres Sterling et trente-trois pence (843.654,33 GBP).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à huit cent quarante-trois mille six cent cinquante-quatre Livres Sterling et trente-trois pence (843.654,33 GBP).

L'Associé Unique a expressément accepté le rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe J au Montant Total d'Annulation et le paiement de celui-ci à l'Associé Unique.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a décidé d'annuler l'ensemble des quatre cent mille (400.000) de Parts Sociales de Classe J ainsi rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant quatre mille Livres Sterling (4.000 GBP) pour atteindre un montant de trente-six mille Livres Sterling (36.000 GBP) et de réduire en conséquence la réserve légale.

L'Associé Unique a résolu d'approuver le paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale.

Il a été décidé de modifier les articles 5 et 14.6 des Statuts tels qu'énoncés dans l'ordre du jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Après lecture du présent procès-verbal, l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J.-B. SPINOIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2014. Relation: LAC/2014/45130. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171504/262.

(140195765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Taina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.485.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty ninth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TERRASUR S.A., a public limited liability company ("Société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and under registration with the Trade and Companies Register under the R.C.S. Luxembourg,

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal on 24 October 2014 which, initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company ("Société Anonyme") which it declared to organize.

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Corporate name. The company (the "Company") is established in the form of a public limited company ("Société Anonyme") and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of "Taina S.A."

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors or, in the case of a sole director by a decision of the sole director.

In the event that, in the view of the board of directors or the sole director, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors or the Sole Director.

Art. 3. Object.

- 3.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.
- 3.2. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.
- 3.3. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Com-



panies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

- 3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:
- 3.4.1. to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.4.2. to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- 3.4.3. to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;
- 3.4.4. to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and
- 3.4.5. to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.
- 3.4.6. to make the acquisition of business and properties and enter into financial leases agreements through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or directly (but then outside Luxembourg and on a temporary basis only).
- 3.5. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.
 - Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.



Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association or by the Board of directors, within the limits of the authorised capital.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the board of directors or the sole director to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws, the Board of Directors or the Sole Director to do so.

Chapter III. Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the "Board of Directors"). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors"). The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Managing director.

- 11.1. The daily management (i.e. all daily operations, business activities and representation of the Company with respect thereto) of the Company may be conducted by the managing director, who shall be a member of the Board and who shall be elected by the general meeting of shareholders. The managing director shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.
- 11.2. The shareholder(s) of the Company shall determine the remuneration of managing director and term of his/her office. The managing director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.
 - 11.3 The managing director shall comply with all instructions and guidelines (if any) given by the board.
- 11.4. In case of the issues which are unusual for the Company and/or do not fall within the scope of daily management, the managing director shall make decisions only following the delegation of powers from the board.
- 11.5. The managing director shall keep the board properly informed about key business of the Company within his/her power to represent the Company.
- **Art. 12. Management fees and expenses.** The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 13. Directors' liability.** No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 14. Delegation of powers, Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.



The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

Vis-à-vis third parties, the Company shall be bound by the joint signature of two (2) members of the Board when the Board of Directors is composed of three (3) members or at least by the signature of sole director when the Board of Directors consists of one (1) member, as appropriate.

However, if the shareholder(s) have qualified the directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, Indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.



The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 18. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and any member of the Board of Directors or the secretary of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 19. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Sole shareholder, General meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third day of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) days prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of general meetings. Shareholder(s) will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



Art. 24. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The Chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognized courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
 - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
 - name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately proceeding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a "Luxembourg Business Day" shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or



(b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 28. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

- **Art. 29. Financial year.** The Company's accounting year begins on the first day of January, in each year and ends on the last day of December in the following year.
- **Art. 30. Adoption of annual accounts.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.
- **Art. 31. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person(s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set our for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 33. Applicable law. All matters not expressly governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

173317



Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, pre-named. This party has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

TERRASUR S.A.	310 shares
TOTAL	310 shares

All the shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Information

The undersigned notary informs the appearing party that before carrying out any business activity or apply any amendment of the corporate object of the company regarding its business activity; or should the company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity, the appearing party must be in possession of a business licence/ authorization in due form in relation with the aim of the company which is expressly known by the appearing party; it shall also carry out all further formalities in order to render the activity of the Company effective anywhere and toward any third party.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the Sole shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1. Resolved to set at three (3) the number of the members of the Board of Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following persons for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year ending on December 31, 2019:
- Mr. Fabio Mastrosimone, born on February 13, 1978 in Rome, Italy, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director.
- Mr. Giuseppe Rizzo, born on January 22, 1982 in Catania, Italy, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director.
- Mr. Nicolas Meinguet, born on July 24, 1984 in Arlon, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Director.
- 2. Resolved to set at one (1) the number of "Commissaire aux comptes" and further resolved to elect, with immediate effect, EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité Limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,394.68-, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under the R.C.S. Luxembourg number B 33065, as "Commissaire aux comptes" for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year ending on December 31, 2019.
- 3. Resolved to fix the registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné

A COMPARU:

Terrasur S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 octobre 2014, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, dénomination. La société (la "Société") est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut être composée d'un actionnaire unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination «Taina S.A»

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration ou dans le cas d'une Administrateur unique, par sa seule décision.

Si le conseil d'administration ou l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administrateur unique.

Art. 3. Objet.

- 3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.
- 3.2. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.
- 3.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.
 - 3.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- 3.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- 3.4.2. avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées;
- 3.4.3. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;
- 3.4.4. accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et
- 3.4.5. conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration



et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

- 3.4.6. D'acquérir le fonds de commerce ou des actifs et de conclure des contrats de bail financiers par la prise de participation directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou directement (dans ce cas, uniquement hors du Grandduché de Luxembourg et sur base temporaire).
- 3.5. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31,000- euros) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-euros) chacune et étant entièrement libérées.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives mominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, ou par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.



Chapitre III. Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le "Conseil d'Administration"). Si la Société ne comporte qu'un actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires pourront qualifier les administrateurs nommés d'administrateurs de catégorie A (les "Administrateurs de Catégorie A") ou d'administrateurs de catégorie B (les "Administrateurs de Catégorie B").

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. L'Administrateur-délégué.

- 11.1 La gestion quotidienne (c'est-à-dire toutes les opérations quotidiennes, les activités commerciales et la représentation de la Société en vertu des présentes) de la Société peut être menée par l'administrateur-délégué, qui doit être un membre du Conseil d'Administration et qui est élu par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur-délégué est élu pour une durée n'excédant pas six (6) ans et est rééligible.
- 11.2. Les actionnaires de la Société déterminent la rémunération de l'administrateur-délégué et la durée de son mandat. L'administrateur-délégué peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale.
- 11.3. L'administrateur-délégué doit se conformer aux instructions et directives(le cas échéant) du Conseil d'Administration.
- 11.4. Dans le cas de questions inhabituelles pour la Société et/ou ne relevant pas du champ d'application de la gestion journalière, l'Administrateur Déléguée ne pourra prendre de décisions qu'à la suite d'une délégation de pouvoirs transmise par le Conseil d'Administration
- 11.5. L'administrateur-délégué doit tenir le Conseil d'Administration bien informé de toutes les affaires importantes de la Société.
- **Art. 12. Rémunération et dépenses.** Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.
- Art. 13. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.
- **Art. 14. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.



Art. 15. Conflit d'Intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.



- Art. 17. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.
- Art. 18. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un membre du Conseil d'Administration ou le secrétaire de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 19. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont ré-éligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaire unique, Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jour du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 23. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.



Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26 Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour. Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
 - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
 - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique



les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 28. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 29. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de l'année suivante.
- Art. 30. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.
- **Art. 31. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

TERRASUR S.A.	310 actions
TOTAL	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Information

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; il devra également s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective l'activité de la Société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

- 1. Décide de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de l'année 2019:
- M. Fabio Mastrosimone, né le 13 février 1978 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur.
- M. Giuseppe Rizzo, né le 22 janvier 1982 à Catania, Italie, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur.
- M. Nicolas Meinguet, né le 24 juillet 1984, à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Administrateur.
- 2. Décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de 12,394.68-, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 33065, pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de l'année 2019.
 - 3. Décide de fixer le siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50675. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171576/865.

(140195485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Veran S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.491.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial VERAN S.A., SPF, en liquidation, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Com-



merce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 109.491, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1239 du 19 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire Kesseler, prénommé, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C numéro 840 du 5 avril 2008.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2014, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de trente et un mille euros (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

- 3. Le président expose que l'ordre du jour est le suivant:
- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société de gestion de patrimoine familial VERAN S.A., SPF en liquidation ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47161. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171614/66.

(140195616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Lusolux Travaux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 39, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 167.005.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «LUSOLUX TRAVAUX S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 31, rue du Château, L-4976 Bettange-sur-Mess, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167 005, constituée avec un capital social souscrit de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR divisé en cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR), suivant acte notarié dressé en date du 10 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 30 mars 2012, sous le numéro 842 et page 40411.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- Monsieur Celestino PEREIRA MONTEIRO, conducteur de travaux, né à Relva Monteira Castro Daire (Portugal), le 21 juin 1967, demeurant au 39, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre,

associé détenant quatre-vingt-dix (90) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune; et

2.- Monsieur Carlos Alberto DA COSTA, maçon, né à Vale de Cambra (Portugal), le 17 août 1965, demeurant au 2, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg,

co-associé détenant dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune,

ici représenté par:

Monsieur Celestino PEREIRA MONTEIRO, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 25 septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant, agissant de même qu'en tant que mandataire de son co-associé et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite double qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés DECIDENT de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Bettange-sur-Mess (Commune de Dippach), vers Soleuvre (Commune de Sanem) et de fixer sa nouvelle adresse désormais au 39, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, les associés DECIDENT de modifier l'article TROIS (3), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, ledit comparant, agissant en sa susdite double qualité a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: C. PEREIRA MONTEIRO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14344. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014168542/51.

(140192598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.



Harmon Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 143.562.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 30 octobre 2014 entre:

- CAPAG Foreign Holdings LP, un limited partnership, établi et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 38566,

Et,

- HR Foreign Holdings LP, un limited partnership, établi et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, sous le numéro 49638.

que les cinquante milles deux (50.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont transférées par CAPAG Foreign Holdings LP, susnommée, à HR Foreign Holdings LP, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par HR Foreign Holdings LP, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2014.

Pour extrait conforme

ATO7

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014170920/30.

(140195101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Hubbell Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.988,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 177.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170921/10.

(140195272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Arlésienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.319.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014171089/12.

(140195814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck